

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1312

présenté par
M. Véran

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 80, substituer aux mots :

« la part des contributions à la charge de l’employeur dues au titre de l’assurance chômage prévues au deuxième alinéa »,

les mots :

« les contributions mentionnées au 1° ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« fait »,

le mot :

« font ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.